

FRESHEN'AIR - réf 902

Désodorisant aspirateurs

— CARACTERISTIQUES

- Aspect : Granulés d'environ 1 mm de diamètre.
- Couleur : Marron clair.
- Odeur : Suivant le parfum.
- Composition :
 - Terre de diatomée et argile fossile calcinées à 900°C
 - Parfum
 - Chlorure de benzalkonium
 - Pyrethrine
- Code douanier : 25309098

— UTILISATION

Produit prêt à l'emploi destiné à désodoriser et assainir l'air rejeté par les aspirateurs.

Parfume agréablement l'atmosphère.

Compatible avec tous types d'aspirateurs avec ou sans sac.

— MODE D'EMPLOI

- 1- Déposer l'équivalent d'un couvercle dose de granulés sur le sol et aspirer.
- 2- Renouveler l'opération une fois par semaine. Refermer le pot après usage.
- 3 - Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.

Freshen Air tue les bactéries et les acariens contenus dans l'aspirateur : il désodorise et désinfecte.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

— CONDITIONNEMENT

carton de 18 x 250 ml (réf 902-250)

— SÉCURITÉ ET RECOMMANDATIONS



N - Dangereux pour l'environnement

Symbole : N : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Contient : de la Permethrine (ISO) : peut déclencher une réaction allergique.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments, boissons y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S56 Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

En cas d'urgence : liste des 10 centres anti-poison : INRS : 01.45.42.59.59

Etiquetage additionnel relatif à la Directive Biocides 98/8/CE: les matières actives et leurs concentrations doivent être reprises sur l'étiquette :

Permethrine (ISO) (N°CAS : 52645-53-1) : 0,8 % soit 8 g/l

Pipéronyl butoxide (N° CAS : 51-03-6) : 0,2 % soit 2 g/l

Chlorure de Benzalkonium : (N° CAS : 68424-85-1) : 0,5 % soit 5g / L

Efficacité acaricide : en 15 minutes environ

Efficacité bactéricide : en 60 minutes environ (Norme NF : EN 1040)

Formulation : granulé prêt à l'emploi.

Type d'action : acaricide et bactéricide

Usage : contre les acariens et les bactéries contenus dans l'aspirateur

Produit ménager

Date de péremption : 1 an.